



PROGRAMME DE SESSION

Sensibilisation CMR – Amiante et Plomb



PUBLIC

Tout public



PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française
(si non, contacter l'Organisme de Formation).



DURÉE

½ journée
soit 3 heures d'enseignement.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Amener chacun à mieux comprendre les risques liés à la présence d'amiante ou de plomb pour éviter toute incompréhension ou erreur d'appréciation.
- Connaître les obligations générales de sécurité de la maîtrise d'ouvrage et des entreprises de travaux liés aux travaux en présence d'amiante ou de plomb
- Identifier les points d'attention par la maîtrise d'œuvre

Cette formation constitue une sensibilisation. Elle ne satisfait pas aux exigences de l'arrêté du 23 février 2012 relatif à la formation des travailleurs exposés aux risques liés à l'amiante.

Programme de la formation :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et du plomb
- Les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante et du plomb
- Les effets sur la santé
- Les exigences de la réglementation relative aux risques chimiques, aux risques CMR (dont le plomb) et à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les obligations du donneur d'ordre
 - Repérage de l'amiante et du plomb
 - Les travaux de Sous-section 3 – Sous-section 4
 - Surveillance et mesures à mettre en place
 - Contraintes liées aux travaux
- Obligation de l'employeur (entreprise de travaux) et organisation des travaux
 - Protection des travailleurs
 - Méthodologies
 - Les équipements de protection individuelle (EPI)
 - Les moyens de protection collective (MPC)
 - Organisation des chantiers
 - Spécificités
- La gestion des déchets et la fin des travaux

PÉDAGOGIE

- Cours magistral (pas de participant maximum) ;
- Questions réponse en fin de présentation ;
- **Exposé sur diaporama ;**
- Remise d'un **support de formation ;**



PROGRAMME DE SESSION

Sensibilisation CMR – Amiante et Plomb



ORGANISATION

L'enseignement est réalisé en continu.



HORAIRES

Les différentes séquences de stage se déroulent
de 9h00 à 12h00.

ATTESTATION DE FORMATION

Chaque demi-journée le stagiaire signe l'attestation de présence à la formation validée par le formateur.
Une attestation de fin de formation nominative et une attestation de formation nominative sont délivrées suite à la formation.



FORMATEUR

Formateurs Amaxteo.



DOCUMENTS À FOURNIR À L'INSCRIPTION

Un chèque ou virement du montant total du coût de la formation.